

Membres présents : Sylvain DUPLOYER, Jean-Yves PLAISANCE, Jean-Pierre GIBOURDEL, Vincent DEDIEU, Eric SALVETAT, Cyrille GAREL, Jérôme MOUREY.

Membres excusés : Jean-Claude LECLERC

Assistent également : Michel CALLOT en début de réunion (Président FFC), Yannick POUHEY (Secrétaire général FFC), François TRARIEUX (Entraîneur national représentant la DTN), Anne LE PAGE (Directrice des Activités Sportives), Emilien BAILLET (Coordinateur à la DAS).

1. Point sur le fonctionnement de la Commission Nationale

Le Président, Michel CALLOT, introduit la réunion en reprenant les grandes lignes du projet fédéral axé sur la modernisation de la fédération, non seulement sur les outils mais aussi sur la manière d'aborder les problématiques en modernisant notamment l'approche économique, les réflexions à mener au sein des commissions nationales sur le sujet de l'événementiel (retour sur investissement attendu des organisateurs et des collectivités territoriales, importance de la communication, partage des valeurs...). La réalité économique est difficile et vient bousculer le monde du sport.

But :

- Transposer le modèle BMX où les organisateurs doivent dégager des bénéfices pour pouvoir vivre et exister.
- Essayer d'appliquer le modèle sur le Cyclo-cross, commande faite à Sylvain DUPLOYER par le Président.

Le Président insiste sur la notion de fédéralisme :

- Communiquer davantage en interne mais aussi à l'extérieur de la commission nationale.
- L'image interne de la commission est très importante, notamment à l'extérieur. En effet, les membres sont garants des messages transmis et sont les premiers à les transmettre. Il est normal d'exprimer sa position, mais il faut ensuite se plier à la majorité, être à l'unisson, et avoir le même discours. Une solidarité doit exister entre les membres de la commission, où lorsque des choix sont faits, ils doivent être assumés même s'ils ne sont pas unanimes.
- La commission est une instance importante de la fédération avec un savoir-faire qui doit être complémentaire en remontant des expériences du terrain sur les aspects techniques et d'organisations événementielles.
- La commission doit alors se concentrer sur l'organisation sportive à travers les règlements et l'étude des candidatures des épreuves officielles. Le rôle de la commission est d'essayer de susciter, provoquer des organisations internationales, de réfléchir à se positionner par exemple sur les championnats continentaux.
- La commission émet un avis et fait alors une proposition au Bureau Exécutif qui sera suivi dans 90 % des cas selon l'instruction faite et l'avis émis. Dans d'autres cas, les décisions seront liées à des raisons plus larges et selon d'autres contraintes nationales.
- L'arbitrage est ainsi laissé au Bureau Exécutif car c'est cette instance qui assume les décisions finales officielles pour éviter d'ébranler le modèle, c'est elle qui a la vision la plus globale par rapport aux décisions politiques, pour une meilleure répartition géographique et homogène de l'ensemble des compétitions de toutes les disciplines.
- Le rôle de ces instances est donc bien défini. S'il n'y a pas de fédéralisme, le risque est d'affaiblir la fédération. Il est important de sentir que la commission est à l'unisson du système fédéral.
- La gestion des sportifs est réalisée par la Direction Technique Nationale, aucun élu de l'exécutif n'a à exercer une quelconque pression sur les sélections nationales pour éviter des travers, la commission nationale doit donc en faire de même. La DTN fait respecter l'équité sportive selon des critères précis bien déterminés qui ne doivent pas être transigés.

Interventions de Sylvain DUPLOYER :

- Il réaffirme la nécessité de solidarité dans la reconstruction.
- Chaque point de l'ordre du jour est rédigé en direct avec les membres tout au long de la réunion afin de ne pas y revenir quelques semaines plus tard et débattre à nouveau des sujets par mail.

Interventions des membres de la commission :

- Améliorer la communication et transmettre les décisions du Bureau Exécutif sur les propositions de la CN.
- Faire apparaître les échanges de la réunion.
- Méthode de recherche des organisations à revoir en gardant les organisateurs historiques et en allant chercher de nouveaux organisateurs au fur et à mesure, et ce même si on fait évoluer les circuits.
- L'ordonnancement du calendrier appartient à la FFC et ne doit pas être imposé par les organisateurs.
- Réflexion sur les Coupes de France de Cyclo-cross inscrites au calendrier UCI en Classe 1 et en Classe 2.

Conclusions du Président :

- La FFC va enclencher de nouvelles réformes avec notamment :
 - o Revoir l'offre des licences.
 - o La gestion informatique liée à la gestion des licences.
 - o Le modèle économique avec le système des flux financiers où ce sont les clubs qui organisent, les clubs qui engagent les sportifs sur les épreuves, lié à une histoire du cyclisme traditionnel. Il est nécessaire de répartir davantage ces coûts vers les pratiquants eux-mêmes avec entre autres les droits d'engagement - « Soyons vigilants à ne pas être bloqués sur nos habitudes ». Le modèle de commercialisation et de communication des événements doit également être développé.

➤ **Réunions inter-régionales Cyclo-cross :**

- Proposer d'organiser une réunion inter-régionale par zone selon les 5 zones existantes avec les commissions régionales de Cyclo-cross de chaque comité régional.
- Présence des membres de la commission nationale de la zone concernée si possible.
- Présenter la procédure de candidature aux épreuves officielles de Cyclo-cross.
- Echanger sur les potentiels sites d'accueil, le réservoir d'organisateur existants et ceux à développer.
- Faire une table ronde de la discipline afin de recenser les besoins, les contraintes, les idées.
- A organiser probablement en début de saison courant septembre.

➤ **Intention de candidature aux épreuves officielles :**

- L'intention de candidature a pour but d'informer le comité régional du souhait d'un organisateur d'accueillir une épreuve officielle de Cyclo-cross sur son territoire géographique. Elle n'engage à rien l'organisateur et déclenche l'envoi du contrat d'organisation détaillé par la FFC à l'organisateur et au comité régional. L'organisateur s'engage et confirme sa candidature uniquement lors de l'envoi du contrat d'organisation signé avec un chèque d'acompte encaissé seulement si l'épreuve est attribuée officiellement par le Bureau Exécutif.
- Communiquer via les comités régionaux sur l'existence de ce document.
- Expliquer sur le terrain l'objectif de ce document et le contrat d'organisation soit par un membre de la commission, soit par la FFC.

➤ **Planning administratif / fédéral :**

Un planning des différentes étapes de validation est présenté selon les échéances à court terme dont l'objectif est la validation définitive de l'ensemble des règlements au Conseil Fédéral de juin avant le lancement de la nouvelle saison.

- 27 avril 2018 : Propositions Commission Nationale
- 17 mai 2018 : Validation Bureau Exécutif
- 14 juin 2018 : Validation Bureau Exécutif (le cas échéant)
- 15 et 16 juin 2018 : Approbation Conseil Fédéral selon les propositions (conditions de participation)

- 18 juin 2018 : Envoi des dossiers de labellisation des teams, règlements...
- 18 juillet 2018 : Retour des dossiers de labellisations des teams
- 31 juillet 2018 : Date limite d'envoi des dossiers de labellisations des teams à l'UCI

2. Validation définitive du programme prévisionnel des Coupes de France avec Masters

Afin de permettre une expérimentation plus complète de l'épreuve Masters sur les Coupes de France de Cyclo-cross, et permettre aux organisateurs d'accueillir davantage de compétiteurs sur leur site d'organisation, il y aura une seconde épreuve Masters sur la manche de Coupe de France de Cyclo-cross de Flamanville.

Le programme sportif proposé est le suivant à condition que chaque comité local d'organisation puisse prendre en charge la gestion du retrait des dossards avec des bénévoles (vérification sur les listes d'engagés, retrait dossards / numéros d'épaule, licence en caution pour le transpondeur).

Il n'y aura pas de réunion des directeurs sportifs le vendredi soir pour les épreuves Cadets, Cadettes et Masters, l'attribution des boxes de dépannage sera effectuée par le jury selon un tirage au sort indiqué dans le règlement.

Jour	Epreuve	Appel coureurs	DEPART épreuve	Durée	ARRIVEE épreuve	Début protocole	Fin protocole
VENDREDI	Validation circuit par président du jury	/	16:00	1:00	17:00	/	17:00
	Retrait dossards Masters - Cadets & Cadettes avec CLO & PJ	/	17:00	1:30	18:30	/	18:30

SAMEDI	Epreuve Masters Femmes 1 - Masters Femmes 9	8:50	9:00	0:30	9:30	9:40	9:50
	Epreuve Masters Hommes 5 - Masters Hommes 9	9:50	10:00	0:40	10:40	10:50	11:00
	Epreuve Masters Hommes 1 - Masters Hommes 4	11:00	11:10	0:50	12:00	12:10	12:20
	Retrait dossards Cadets / Cadettes par CLO	/	9:30	2:00	11:30	/	11:30
	Pause déjeuner	/	12:00	1:00	13:00	/	13:00
	Reconnaissance officielle circuit	/	13:00	1:30	14:30	/	14:30
	Retrait dossards Juniors à Elite par CLO	/	13:00	4:00	17:00	/	17:00
	Epreuve Cadettes	14:40	14:50	0:30	15:20	15:30	15:40
	Epreuve Cadets	15:40	15:50	0:30	16:20	16:30	16:40
	Réunion directeurs sportifs	/	17:30	1:00	18:30	/	18:30

DIMANCHE	Reconnaissance officielle circuit	/	8:00	1:30	9:30	/	9:30
	Epreuve Juniors Hommes	9:50	10:00	0:40	10:40	10:50	11:00
	Epreuve Espoirs Hommes	11:10	11:20	0:50	12:10	12:20	12:30
	Pause déjeuner	/	12:30	1:30	14:00	/	14:00
	Epreuve Elite & Juniors Femmes	13:50	14:00	0:40	14:40	14:50	15:00
	Epreuve Elite Hommes	15:05	15:15	1:00	16:15	16:25	16:35

3. Teams Cyclo-cross 2018-2019 (Dossier de labellisation, Critères)

La commission émet quelques propositions pour structurer la création des teams Cyclo-cross :

- Une demande de labellisation FFC est obligatoire pour toutes les structures demandant une labellisation UCI. Les dossiers de labellisation UCI devront être envoyés à la FFC qui se chargera elle-même de les transmettre à l'UCI avant la date limite du 31 juillet 2018.
- La date de clôture d'envoi des dossiers à la FFC est fixée au 18 juillet 2018.
- Les coureurs devront être de 2^{ème} catégorie minimum.
- Le port du maillot du team est obligatoire pour toutes les catégories dans toutes les épreuves de la discipline.
- Un entraîneur diplômé du brevet fédéral 3 / Entraîneur club expert est obligatoire avec copie du diplôme.
- Les droits de labellisation sont proposés à 1 000 €.

L'entraîneur national propose également d'organiser une réunion avec les teams managers en début de saison pour présenter les objectifs de la DTN sur la saison et le mode de fonctionnement mis en place.

Les différents types de structures existants pouvant demander une labellisation de teams cyclo-cross sont les suivants :

- Club FFC
- DN Route
- Teams UCI / Groupes sportifs Route et VTT
- Teams VTT FFC (DN 1, 2, 3 et teams de marque)

Propositions au Bureau Exécutif du 17 Mai 2018 :

- *Toutes les propositions doivent être validées par le Bureau Exécutif avant l'envoi des dossiers de labellisation.*

4. Calendrier global 2018-2019

➤ **Coupees de France - Calendrier UCI Classe 1 :**

- 14 octobre 2018 : 1^{ère} manche à Razès - Lac de St Pardoux (87 - NOAQ) avec épreuve Masters
- 11 novembre 2018 : 2^{ème} manche à Pierric (44 - PDLL)
- 2 décembre 2018 : 3^{ème} manche non attribuée
- 30 décembre 2018 : 4^{ème} manche à Flamanville (50 - NORM) avec épreuve Masters

➤ **Championnats de France Masters :**

- 25 novembre 2018 : Beaumont sur Sarthe (72 - PDLL)

➤ **Championnats régionaux :**

- 16 décembre 2018 (hors PDLL → 9 décembre)

➤ **Championnats de France Elite :**

- 12 & 13 janvier 2019 : Besançon (25 - BFRC) sous réserve d'attribution officielle par le Bureau Exécutif du 17 mai 2018.

➤ **Coupe du Monde :**

- 20 janvier 2019 : Pontchâteau (44 - PDLL)

Propositions au Bureau Exécutif du 17 Mai 2018:

- *Attribution officielle des Championnats de France de Cyclo-cross à Besançon les 12 et 13 janvier 2019.*

5. Modifications du règlement Coupe de France 2018-2019

Quelques évolutions réglementaires sont proposées :

- La DTN va établir une liste des coureurs Espoirs Hommes autorisés par celle-ci à participer aux Coupes de France Elite Hommes.
- Les quotas de participation des coureurs Cadets sont maintenus.
- Une observation des coureurs Juniors Hommes sera réalisée sur la saison 2018-2019.
- Le règlement est mis à jour sur les conditions de participation des coureurs Masters sur les épreuves Masters organisées dans le cadre des Coupes de France.
- Mise à jour également du règlement pour les teams Cyclo-cross FFC et UCI.
- Ajout du programme sportif avec les épreuves Masters proposé précédemment.
- Droit d'engagement des coureurs :
 - o Cadets / Cadettes : 10 → 12 € par sportif
 - o Juniors à Elite : 12 → 15 € par sportif
 L'augmentation devrait être intégralement reversée aux organisateurs de chaque manche.
- L'attribution des dossards et des ordres de départ pour les Masters est ajoutée.
- La réunion des directeurs sportifs est supprimée pour les catégories Cadets, Cadettes, et Masters.
- L'attribution des boxes de dépannage des catégories Cadets, Cadettes, et Masters sera effectuée par le jury des arbitres.
- Lors de l'attribution des boxes de dépannage des autres catégories, des boxes uniques seront destinés aux teams Cyclo-cross ainsi qu'aux équipes UCI Route et VTT.
- Un article complet sur le port des maillots de chaque structure est également ajouté.
- Les quotas et le nombre de coureurs qualifiés d'office par la Coupe de France aux Championnats de France de Cyclo-cross seront également ajoutés pour en informer les sportifs et leur encadrement.
- Il est proposé la suppression du contrôle des licences par les arbitres, qui sera effectué par les bénévoles du comité local d'organisation, et pourra être supervisé par le président du jury.

Propositions au Bureau Exécutif du 17 Mai et 14 Juin 2018:

- Les propositions sur les droits d'engagement et le contrôle des licences par le comité local d'organisation seront soumises à la validation du Bureau Exécutif.

6. Modifications du règlement fédéral 2018-2019

Quelques évolutions réglementaires sont proposées dans la réglementation fédérale (Titre 5) du Cyclo-cross :

- Ouverture de la saison de Cyclo-cross le premier week-end de septembre et fermeture le dernier week-end de février de l'année suivante.
- Les licenciés Pass'cyclisme et Pass'cyclisme Open peuvent participer aux épreuves masters de Cyclo-cross dans le cadre de la Coupe de France de Cyclo-cross.
- La limitation à 2 vélos par coureur Cadets est également proposée pour les Cadettes, qui devra être appliquée à l'échelle nationale et régionale.

Propositions au Bureau Exécutif du 17 Mai 2018 et au Conseil Fédéral du 16 Juin 2018 :

- Les propositions doivent être validées par le Bureau Exécutif et également par le Conseil Fédéral.

7. Modifications du règlement Championnats de France 2018-2019

Le règlement du Championnat de France est passé en revue pour quelques ajustements :

- Maintien du nombre de coureurs qualifiés d'office par la Coupe de France aux Championnats de France.
- Maintien du nombre de quotas supplémentaires accordés par comité régional et par catégorie d'âge.
- Il est proposé que ces 2 critères sportifs très importants de la saison apparaissent également dans le règlement de la Coupe de France.
- Maintien du programme sportif en vigueur excepté l'inversion des épreuves Juniors Hommes et Juniors Femmes pour éviter aux jeunes filles de courir sur un circuit détérioré le dimanche après-midi :
 - o Juniors Femmes : Dimanche à 9h50
 - o Juniors Hommes : Dimanche à 13h45

8. Coupe de France Cadets des Départements 2018-2019

Rappel du contexte :

- Challenge inter-région Cadet renommé Coupe de France Cadet des Départements.
- Participation des comités départementaux sur des épreuves Route, Piste et Cyclo-cross (lancement à l'automne 2018).
- 5 zones inter-régionales / 5 binômes référents (reconnaissance des circuits, contrat d'organisation...).
- Par inter-région :
 - o 5 épreuves Route (3 courses en ligne, 1 CLM individuel, 1 CLM par équipe)
 - o 1 épreuve Piste
 - o 1 épreuve Cyclo-cross comptant pour le classement de l'année N+1
 - o 1 finale Route (15 - 16 septembre) et 1 finale Piste (22 - 23 septembre)

La commission Cyclo-cross est chargée, comme les autres commissions nationales sportives, de faire des propositions sur ce projet à la commission jeunesse, qui fera ensuite une proposition globale au Bureau Exécutif.

Propositions faites :

- Manche à part entière de cette Coupe de France Cadet des Départements.
- Epreuve qui n'a pas de lien avec la Coupe de France de Cyclo-cross et les Championnats de France de Cyclo-cross.
- Laisser le choix de la date aux inter-régions entre le 1^{er} octobre et le 26 novembre.
- La date doit être différente de celle des manches de Coupes de France de Cyclo-cross.
- S'appuyer sur les organisateurs des épreuves de cyclo-cross existants.
- Permettre aux cadets et aux cadettes de participer.
- Former des équipes de 3 à 6 coureurs.
- Matériel : selon la réglementation fédérale en vigueur (VTT tolérés en dépannage uniquement, largeur des pneumatiques à 33 mm, largeur du cintre, 2 vélos maximum).
- Ordre de départ : tirage au sort et appel département par département.
- Attribution des boxes de dépannage : tirage au sort en tenant compte de l'équipe la plus représentée.

9. Calendrier global 2019-2020

Le calendrier prévisionnel de la saison Cyclo-cross 2019 - 2020 est présenté ci-après.

Les organisateurs listés à ce jour ont émis une intention de candidature, les contrats d'organisation leur ont été transmis par mail. Leur candidature sera confirmée lors de la réception à la FFC des contrats signés. Une attribution officielle des épreuves sera ensuite effectuée par le Bureau Exécutif.

➤ **Coupes de France :**

- 13 octobre 2019 : 1^{ère} manche
- 10 novembre 2019 : 2^{ème} manche
- 1^{er} décembre 2019 : 3^{ème} manche
- 30 décembre 2019 : 4^{ème} manche

Candidatures : Quelneuc (BRET), La Mézière (BRET), Notre Dame de Sanilhac (NOAQ)

➤ **Championnats de France Masters :**

- 24 novembre 2019 : Candidature : Mesnils sur Iton (NORM)

➤ **Championnats régionaux :**

- 15 décembre 2019

➤ **Championnats de France Elite :**

- 11 & 12 janvier 2020 : Candidature : Flamanville (NORM)

➤ **Coupe du Monde :**

- 19 janvier 2020 : Candidature : Nommay (BFRC)

➤ **Championnats du Monde Masters :**

- 29-30 novembre 2019 : Candidature Domont (IDFR)
- 27-28 novembre 2020 : Candidature Domont (IDFR)

10. Projets de développement

Différentes pistes de développement sont présentées à la commission :

➤ **Développer le calendrier Cyclo-cross :**

Il est important de développer le nombre d'épreuves au calendrier Cyclo-cross en encourageant notamment les épreuves du calendrier FFC à s'inscrire au calendrier UCI en Classe 2 :

Objectifs :

- Créer un réel enjeu sportif (car pas de gain de points UCI au calendrier FFC).
- Etoffer le calendrier d'épreuves Cyclo-cross.
- S'appuyer sur la tendance actuelle de recherche des points UCI par les sportifs.
- Donner envie aux organisateurs régionaux de progresser avec un budget quelque peu supérieur.
- Développer le réseau des organisateurs d'épreuves officielles.

Enjeux sportifs :

- Permettre aux sportifs de marquer des points UCI, ce qui serait plus attractif pour augmenter le niveau de compétition, pour le grand public, et pour l'organisateur.
- Intégrer ces épreuves dans le classement de la Coupe de France avec une pondération moindre de la grille de points.

Coûts :

- FFC :
 - o Droits : 879 € + Prix de course minimum (EH & EF) : 1300 € + 460 € = 2639 €
- UCI :
 - o Droits FFC : 1164 € + Droits UCI : 720 € + Prix de course minimum (EH & EF) : 3050 € = 4934 €
- Coût complémentaire du passage FFC à UCI : + 2295 €

La commission ne prend pas d'option pour l'instant sur ce sujet.

➤ Pérennité 4^{ème} manche de Coupe de France :

La date habituelle proposée est à une période délicate entre les fêtes de fin d'année. Elle a pu avoir lieu depuis quelques années car le comité local d'organisation de Flamanville avait les possibilités d'organiser sur cette période, avec notamment la mise à disposition du site d'accueil.

Etant donné que Flamanville est candidat en janvier 2020 pour l'organisation des Championnats de France, il ne sera donc pas possible d'organiser une Coupe de France fin décembre 2019 pour ce comité local d'organisation.

Ainsi :

- Cette manche doit-elle être maintenue ?
- Peut-elle être proposée en septembre ?
- Faut-il la reconduire ?

La commission souhaite d'abord étudier les possibles candidatures intéressées sur cette date spécifique.

➤ Classement général Coupe de France :

- Lancer des recherches de partenariat titre
- Remettre en place un classement général de Coupe de France Cyclo-cross avec une dotation financière et / ou une dotation matérielle.
- Mise en place pour la prochaine saison 2018-2019 d'un trophée du vainqueur de la Coupe de France pour toutes les catégories d'âge, remis lors de la dernière manche.

La commission propose donc de mettre en place ces trophées aux vainqueurs du classement général de la Coupe de France.

➤ Production vidéo Coupe de France :

- Débriefing sur la saison 2017-2018
- Renouvellement du dispositif sur la saison 2018-2019 sur toutes les manches

➤ Accréditations Coupe de France :

- Lancement d'accréditations à l'année pour un certain nombre de personnes sur les Coupes de France (CN CX, staff FFC, prestataires, CTS...).

➤ Favoriser le développement de la pratique :

- Instaurer par exemple un classement national par points.
- Tout coureur souhaitant intégrer une équipe Cyclo-cross FFC devrait avoir un nombre de points minimum au classement national.
- Tout coureur pourrait monter de catégorie de niveau selon son nombre de points au classement national.

La commission ne souhaite pas relever d'options sur ces pistes proposées.

➤ Réunion organisateurs 2018-2019 :

Une réunion est prévue le samedi 26 mai 2018 de 9h30 à 13h30 au siège de la FFC avec l'ensemble des organisateurs des épreuves officielles de Cyclo-cross de la saison 2018-2019 afin qu'ils puissent venir présenter leur comité local d'organisation, leur événement, leur dispositif, et également échanger avec leurs collègues organisateurs sur les différents moyens de procéder, les difficultés et les contraintes rencontrées.

➤ Coupe de France Classe 1 / Classe 2 :

A ce jour les manches de Coupes de France sont inscrites au calendrier UCI en Classe 1, ce qui impose de respecter les obligations financières de l'UCI avec notamment les prix de course à verser par l'organisateur s'élevant à 11 815.00 € :

- Elite Homme : 5 000.00 €
- Elite Femme : 5 000.00 €
- Espoirs Homme : 1 015.00 €
- Juniors Homme : 800.00 €

Les prix de course minimum, imposés par l'UCI, à verser sur une épreuve de Classe 2 s'élèvent à 4 865.00 € :

- Elite Homme : 1 525.00 €
- Elite Femme : 1 525.00 €
- Espoirs Homme : 1 015.00 €
- Juniors Homme : 800.00 €

La différence est donc de 6 950.00 € par rapport aux minimums de prix coureurs entre une épreuve de Classe 1 et une épreuve de Classe 2.

Sur le plan sportif, les meilleurs français marquent le plus de points sur les manches de la Coupe du Monde et font entre les 10 et 20 premiers. Les meilleures françaises actuelles (Pauline Ferrand Prévôt et Caroline Mani) ne participent qu'à une manche de Coupe de France. Au regard de la grille de points entre une classe 1 et une classe 2, la différence se fait sur le top 3 puis sur le nombre de coureurs qui a marqué des points.

Le tableau ci-contre permet de comparer les 2 grilles de points entre une classe 1 et une classe 2.

Le même exercice peut être fait en comparant la grille de points d'une classe 1 et celle d'une manche de Coupes du Monde.

Classement C1	Points attribués	Classement Coupe du Monde
1 ^{er}	80	8 ^{ème}
2 ^{ème}	60	10 ^{ème}
3 ^{ème}	40	20 ^{ème}
4 ^{ème}	30	30 ^{ème}
5 ^{ème}	25	
6 ^{ème}	20	
7 ^{ème}	17	
8 ^{ème}	15	
9 ^{ème}	12	
10 ^{ème}	10	40 ^{ème}

Classement C1	Points attribués	Classement C2
1 ^{er}	80	
2 ^{ème}	60	
3 ^{ème}	40	1 ^{er}
4 ^{ème}	30	2 ^{ème}
5 ^{ème}	25	
6 ^{ème}	20	3 ^{ème}
7 ^{ème}	17	
8 ^{ème}	15	4 ^{ème}
9 ^{ème}	12	
10 ^{ème}	10	5 ^{ème}
11 ^{ème}	8	6 ^{ème}
12 ^{ème}	6	7 ^{ème}
13 ^{ème}	4	8 ^{ème}
14 ^{ème}	2	9 ^{ème}
15 ^{ème}	1	10 ^{ème}

Ainsi, la commission propose que les organisateurs de Coupe de France de Cyclo-cross puissent, à partir de la saison 2019-2020, avoir le choix dans le niveau de classe de l'épreuve selon leur budget d'organisation et leurs possibilités de financer les prix d'une classe 1 ou d'une classe 2.

Propositions au Bureau Exécutif du 14 Juin 2018:

- La proposition devra être étudiée et validée par le Bureau Exécutif.

11. Questions diverses

La réunion évoquée en début de commission avec chaque zone inter-régionale pourrait également être couplée à une réunion avec les organisateurs du calendrier fédéral cyclo-cross de chaque zone afin d'aborder l'harmonisation du calendrier et éventuellement une réflexion plus globale sur la discipline.

12. Date de la prochaine réunion

Elle n'est pour l'instant pas encore définie à ce jour.

Fin de réunion à 16h45.